

## Le Mot du Président

*A la même période, l'an dernier, j'annonçais dans ce bulletin que notre association suivra de près les travaux liés à la future collectivité unique. Le groupe Projet auquel nos représentants ont participé, a permis d'affirmer les grandes lignes de la future Collectivité territoriale d'Alsace. C'est un immense chemin qui a été parcouru pour l'Alsace et une initiative unique en France. Par ailleurs, ce n'est pas simple de défendre une telle réforme dans un contexte de crise économique profonde et d'une défiance envers le politique, car les inquiétudes compriment les volontés.*

*Il est vrai de dire que la Collectivité territoriale d'Alsace donnera les moyens de rechercher une efficacité accrue et de renforcer la cohérence des politiques publiques. Néanmoins, nous tenons à ce que ce changement majeur s'effectue dans un dialogue de proximité avec les communes et intercommunalités et dans le cadre de relations financières stables.*

*Le référendum du 7 avril sera un moment très important de démocratie pour les Alsaciens. **C'est pourquoi, j'appelle tous les maires à s'associer à la mobilisation de la population à aller voter le dimanche 7 avril 2013 afin que la participation témoigne de la vitalité démocratique de l'Alsace, de son rayonnement et de son dynamisme.***

*Globalement favorable à la Collectivité territoriale d'Alsace, notre association a rédigé une Contribution pour affirmer les principales attentes des maires et des présidents de communes envers la nouvelle Collectivité territoriale qui sera issue de la fusion des trois collectivités (ce document est consultable intégralement sur notre site Internet: [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr); rubrique «Actualités/Actualités de l'Association»).*



*Je n'ignore pas qu'il est plus difficile en période de crise d'intéresser nos concitoyens aux futures institutions de l'Alsace. Les inquiétudes se focalisent sur les difficultés des entreprises et le chômage qui s'aggrave. Pour les communes, les conditions pour faire aboutir les projets sont de plus en plus difficiles à réunir. Le respect des normes ou la prise en compte de multiples contraintes renchérissent ou freinent les projets.*

*Le 7 avril, le moment sera venu de décider pour l'Alsace. D'ici là et en attendant de vous retrouver tous prochainement pour répondre à l'aimable invitation de M. Etienne BOUILLON, nouveau préfet de la région Alsace et du Bas-Rhin, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'Année 2013, à vous tous et à vos proches.*

## Carnet

### Félicitations

M. Alain HIPP,  
élu maire d'ALTECKENDORF,  
le 15 octobre 2012

M. Denis HITTINGER,  
élu maire de FURCHHAUSEN,  
le 9 novembre 2012

Mme Aline KLEIBER,  
élue maire déléguée de  
KUHLENDORF,  
le 1<sup>er</sup> octobre 2012

## Agenda

Bureau

**6 février 2013**

Référendum sur la  
Collectivité territoriale  
d'Alsace

**7 avril 2013**

Réunion de Printemps

**Mai-juin 2013**

Journée des maires

**Septembre 2013**

## Comptes-rendus en bref...

### > Bureau des 25 septembre et 17 octobre 2012

Lors de ces réunions, le Bureau a notamment auditionné M. GUICHARD, Directeur académique de services de l'Education nationale du Bas-Rhin sur la rentrée scolaire 2012-2013, ainsi que M. LORENTZ, président du Centre de gestion du Bas-Rhin, maire de Roeschwoog, sur le fonctionnement des Commissions administratives paritaires du

Centre de gestion. Le Bureau a également reçu Mme HEBER SUFFRIN, déléguée régionale du CNFPT Alsace-Moselle, adjointe au maire de Metz, accompagnée par M. RUTTEN, directeur régional, sur le projet de décliner au niveau départemental, la convention de partenariat signée au niveau national entre l'AMF et le CNFPT.



## > Assemblée Générale du 14 décembre 2012

### • Intervention de M. RICHERT, président du Conseil régional d'Alsace

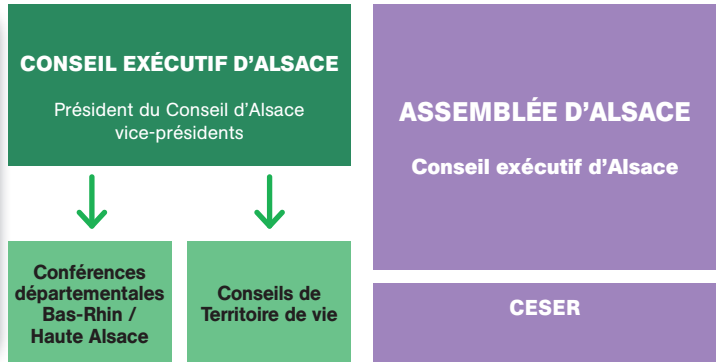
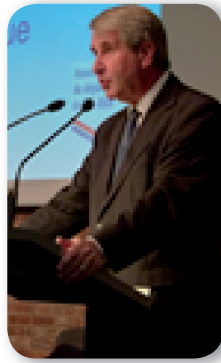
### • Présentation du rapport d'activités 2012

Le président OSTERMANN a présenté brièvement le rapport d'activités de l'année 2012 à travers les nombreuses réunions de travail. Il a précisé notamment que le Bureau de l'association s'est réuni six fois et a organisé deux réunions d'information générale, ainsi la gestion des inscriptions au Congrès national des maires de novembre 2012 à Paris. Il a salué la participation nombreuse et active des maires bas-rhinois aux travaux de ce Congrès.

De même, notre association est intervenue au niveau national au sujet des conditions de mise en place du Guichet unique référençant les réseaux de transport et de distribution, et la responsabilité des maires qui en découle en cas de manquement. Elle a également organisé les manifestations traditionnelles qui se tiennent au Printemps ou lors de la Journée des maires dans le cadre de la Foire Européenne. Des réunions décentralisées ont également eu lieu en partenariat avec la Justice et le Centre départemental de gestion du Bas-Rhin.

L'association des maires du département s'est également investie pour concilier les intérêts des communes et la protection du hamster. Cette concertation locale a souffert de la menace de plus en plus prégnante sur l'Etat d'une condamnation lourde par la justice européenne.

Le président a rappelé également la participation de l'association aux Etats généraux dans le Bas-Rhin de la Démocratie Territoriale voulus par le Sénat. En 2013, elle suivra de près le projet de loi n°166 déposé au Sénat le 28 novembre 2012, sur l'élection des conseillers municipaux et communautaires au scrutin de liste. A ce sujet, notre association a pris position en faveur d'un seuil fixé à 1500 habitants. Elle sera très attentive aux dispositions concernant les communes et les communautés dans le futur projet de loi dénommé Acte III de la décentralisation. Notre association continuera de suivre avec intérêt la «2<sup>e</sup> vague» de mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Elle sera partie prenante et suivra avec une particulière attention la préparation du référendum prévu le 7 avril 2013, aux côtés de MM. les présidents RICHERT et KENNEL.



Lors de la Journée des maires du 14 septembre 2012, M. RICHERT avait présenté de manière détaillée le projet de nouvelle collectivité et souligné l'enjeu d'une rationalisation administrative afin de gagner en efficacité dans l'utilisation des moyens publics. Lors de cette Assemblée Générale, il a annoncé que la date du référendum proposée au 7 avril 2013 a été confirmée par une réunion interministérielle à l'Élysée.

La question du référendum est simple: *Etes-vous pour ou contre la fusion des Conseils généraux et du Conseil régional en une collectivité unique, la Collectivité territoriale d'Alsace?* Un document d'accompagnement expliquera à la population les engagements pris et les grandes lignes de la future Collectivité. Le Président du Conseil régional a résumé les idées principales du projet: combiner un scrutin cantonal et un scrutin de liste et réduire le nombre de conseillers d'Alsace. L'idée qu'au lieu de trois assemblées, il n'en aurait plus qu'une, l'Assemblée d'Alsace, qui désignera un Conseil exécutif. A côté de l'Assemblée, le Conseil Economique et Social et Environnemental Régional sera en place.

Le siège de la nouvelle Collectivité territoriale d'Alsace sera à Strasbourg, capitale européenne et régionale. Mais, l'organisation de cette nouvelle collectivité fera en sorte que Colmar et Mulhouse soient visibles politiquement et administrativement. La solution choisie est que l'Assemblée pourrait siéger à Strasbourg et l'Exécutif pourrait siéger à Colmar. M. RICHERT a ajouté que les deux prochaines années permettront de finaliser cet accord.

Ces grands principes ont été adoptés le 24 novembre 2012 par 108 des 122 membres du Congrès (réunissant les conseillers régionaux et généraux). 5 voix contre et 9 abstentions. Ce dossier est donc largement soutenu par les élus.

Il a attiré l'attention des maires sur l'exigence qu'une majorité soit favorable dans chaque département et qu'en plus, les «oui» représentent 25% des électeurs ins-

crits dans chaque département. C'est n'est pas évident d'où la proposition initiale d'un amendement sénatorial pour alléger cette contrainte mais il a été retiré.

M. RICHERT a appelé les conseillers régionaux et généraux, les maires et tous les élus présents à aider à porter ce projet devant les électeurs. A partir du mois de janvier 2013, il constituera une équipe composée principalement d'élus prêts à porter le message. Une documentation commune leur permettra de disposer de toutes les informations dans les réunions publiques. Il a ajouté que les remarques faites par l'association des maires dans sa Contribution correspondent parfaitement à l'esprit dans lequel nous avons travaillé, à la direction que nous avons retenue dans le cadre des conclusions du Congrès d'Alsace du 24 novembre 2012.

En conclusion, M. RICHERT a appelé à être tous présents pour que ce grand projet pour l'Alsace puisse aboutir. **Si nous ratons cette occasion, soyez en juste convaincus, nous ratons un grand moment pour l'Alsace et pour la France.** Le moment est venu de faire preuve d'engagement et d'enthousiasme.

### • Point sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par M. BECKER, rapporteur général de la CDCI, maire de Saint Pierre

M. BECKER a fait un bilan d'étape satisfaisant de la 1<sup>re</sup> année de mise en œuvre du SDCI: les huit communes isolées sont rattachées à une Communauté de Communes.

Cinq fusions de CDC: deux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et trois au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Une seconde vague de fusions de CDC est prévue. A terme, la carte intercommunale passerait de 44 à 34 Communautés au plus. Concernant les syndicats, une vingtaine de dissolutions et une douzaine de fusions de syndicats sont programmées.





### • Intervention de M. KENNEL, président du Conseil général du Bas-Rhin

Le président du Conseil Général du Bas-Rhin a évoqué le nouveau projet de loi de décentralisation (Acte 3) qui définira une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi qu'entre collectivités avec l'institution de nouveaux modes de coordination dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il a proposé que les Conseils Généraux soient reconnus comme garant et chef de file de la cohésion territoriale.

Par ailleurs, le président du Conseil Général a trouvé intéressant le projet de création de Communauté Métropolitaine où Strasbourg est légitime à renforcer ainsi son statut de Capitale Européenne.

M. KENNEL a rappelé que le Département continue de soutenir les aides à l'investissement inscrites dans les Contrats de Territoires mais également à travers les aides à l'ingénierie ou le conseil aux communes qui montent en puissance malgré la baisse de 4% du budget de fonctionnement du Conseil Général. Il a défendu le budget 2013, qui malgré les contraintes financières qui pèsent sur les Départements, ne diminue pas les aides à l'investissement pour les communes et les intercommunalités. Il a garanti que la nouvelle génération des Contrats de Territoire ne remettra pas en cause les financements du Conseil Général.

Sur le projet de Collectivité Territoriale d'Alsace, il a affirmé qu'il s'inscrira dans les principes qui seront issus de l'Acte 3 de la décentralisation et appelle à aller plus loin dans l'innovation par l'institution d'une Collectivité territoriale d'Alsace. De même, il a exprimé son soutien aux attentes exprimées dans la Contribution de notre association sur la nouvelle collectivité unique.

La Collectivité unique doit répondre à deux objectifs : la recherche d'économies d'échelle et la définition des axes stratégiques de développement de l'Alsace. Sur la question du siège, il est clair qu'il sera à Strasbourg.

Pour garantir une véritable proximité, M. KENNEL a voulu que la Collectivité territoriale d'Alsace prenne appui sur des Conseils de territoires de vie, qui participeront à la mise en œuvre des politiques de la Collectivité territoriale d'Alsace et seront le lieu de dialogue avec les territoires. Il a conclu que ce rendez-vous du 7 avril 2012 est historique pour l'Alsace et observé par les autres régions.

*Le discours intégral prononcé lors de l'AG est disponible sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)*

### • Intervention de M. REYSER, directeur et de M. BUISSON, président de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

M. REYSER a présenté le contexte bas-rhinois en matière d'accueil de la petite enfance (37000 enfants de 0 à 3 ans). Il a estimé que la réponse au besoin des parents s'est améliorée au cours des dernières années, mêmes s'il reste des tensions dans certains territoires du département par rapport aux besoins des parents.

Il a ajouté que les efforts de la CAF se sont portés sur la qualité de l'accueil. Une vague de départs à la retraite ouvrira des opportunités dans le métier d'assistant(e)s maternel(le)s. C'est ainsi que 900 primes d'installation ont déjà été accordées depuis 2009. La CAF du Bas-Rhin a créé 1000 places en structure multi-accueil depuis 2009.

M. REYSER a également rappelé aux maires que l'accompagnement des projets est assuré grâce à des équipes de proximité. Pour les quatre prochaines années, un objectif de 900 nouvelles places d'accueil est prévu par la CAF.

Il a souligné que l'aide à l'investissement a représenté 5,7M€ de 2009 à 2012. L'aide au fonctionnement s'est élevée à plus de 43M€ Une Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CODAGE) garantit la cohérence des politiques de la petite enfance dans le département.

M. REYSER a insisté également sur la nécessité économique d'une occupation maximale des structures d'accueil en répondant au mieux à la variété des rythmes de travail des

parents, aux souhaits de socialisation des enfants exprimés par les parents ou de soutien de la parentalité.

Il a fait remarquer qu'il y a une diversification des modes d'accueil : micro-crèches, micro-crèches d'entreprise, maisons d'assistantes maternelles... M. REYSER a recommandé aux maires de bien formuler les exigences de qualité et de performance dans les appels d'offres pour la gestion des structures d'accueil. Il a suggéré aussi de faciliter la participation des animatrices de Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) des communes à un réseau des RAM.

M. BUISSON, président de la CAF, a salué la mutualisation des moyens par l'intercommunalité permettant une offre plus complète aux familles. La CAF souhaite développer de nouvelles structures d'accueil. Néanmoins depuis 2011, il a été décidé qu'avant toute aide de la CAF à une structure privée, les maires auront connaissance du projet, afin de garantir la cohérence avec les projets communaux.

M. BUISSON a évoqué en conclusion les enjeux financiers de la prochaine convention d'objectifs et de gestion de la CAF.

*Le diaporama présenté est disponible sur le site [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr).*



### • Clôture de l'Assemblée Générale par M. RIGUET, secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin

M. RIGUET a excusé M. BOUILLON, Préfet du Bas-Rhin, retenu à Paris et confirmé que M. le Préfet recevra l'ensemble des maires à Strasbourg prochainement.

Il a évoqué la réforme de l'Etat, puisqu'une Mission est chargée de réfléchir à l'administration territoriale de l'Etat. Concernant l'instruction des permis de construire par les services de l'Etat, une restructuration est en cours mais M. RIGUET a fait remarquer qu'il n'y a pas de déclaration ministérielle concernant la suppression des services de l'Etat.

Sur la Collectivité territoriale d'Alsace, il a confirmé que le gouvernement a donné son accord sur la démarche référendaire et que les services de l'Etat ayant l'habitude d'organiser des scrutins, seront bien présents aux côtés de la Région.

Il a également incité les maires à recourir au Service civique qui permet aux jeunes de s'engager et d'être utiles à la société. 700 jeunes se sont déjà engagés dans le Bas-Rhin. 80 organismes ont été agréés mais peu de collectivités territoriales. Pour lutter contre le chômage, M. RIGUET a présenté les Emplois d'avenir : 1200 contrats sont possibles dans le Bas-Rhin principalement dans le secteur non marchand. Le coût résiduel mensuel pour l'employeur est de 500€. Dès janvier 2013, des réunions seront organisées par arrondissement. Il a rappelé également le devoir de solidarité afin qu'il n'y ait pas de drame durant l'hiver pour les plus démunis.

En conclusion, M. RIGUET a rappelé la totale disponibilité des services de l'Etat et a présenté ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

### • Discussion

Lors de l'Assemblée Générale, plusieurs maires sont intervenus sur le problème des normes et de l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées. M. REICHARDT, sénateur du Bas-Rhin, a évoqué le droit local appliqué aux corporations. Mme KELLER, sénatrice du Bas-Rhin, a attiré l'attention des maires sur une éventuelle fragilisation du droit local du culte.

Suite à une question sur les difficultés d'emprunter des communes, M. RICHERT a fait le point sur ce sujet. Les collectivités locales ont des besoins de financement de 10 milliards d'euros par an et les règles prudentielles de Bâle 3 ne sont pas de nature à faciliter la résolution du problème.



Depuis l'installation du groupe Projet chargé de la Collectivité territoriale d'Alsace, où notre association a été régulièrement représentée, le Bureau de notre association a plusieurs fois évoqué ce sujet particulièrement important.

Il ressort des discussions que les maires sont très attachés à ce que l'organisation de la nouvelle collectivité soit également performante dans les territoires, en termes de proximité et de lisibilité, de soutien et d'aide aux projets locaux. Un groupe de travail spécifique a été chargé de rédiger un projet de contribution pour le futur Conseil d'Alsace. Ce document a fait l'objet d'une unité et d'un consensus

## > Conseil d'administration du 28 novembre 2012 Contribution sur le Conseil d'Alsace

au sein de notre Conseil d'administration, réuni le 28 novembre 2012

Notre association est convaincue que le dialogue avec les maires et les présidents d'EPCI peut s'organiser sans nécessairement instituer des Conférences départementales au sein du Conseil d'Alsace.

Elle est favorable à une gouvernance de proximité à travers les Conseils de territoire, ceux-ci doivent atteindre une taille critique en termes de nombre d'habitants, proche par exemple des périmètres des Maisons du Conseil Général. Sans toutefois se prononcer sur la définition précise des périmètres de Conseils de territoire, le Conseil d'administration de notre association a estimé néanmoins qu'il pourrait y avoir 4 à 6 Conseils de territoire dans le Bas-Rhin.

L'association préconise que les Conseils de territoires soient désignés plutôt sous le libellé « Commissions territoriales » du Conseil d'Alsace et qu'elles permettent un dialogue privilégié avec les intercommunalités (cette contribution peut être consultée dans son intégralité sur notre site Internet [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)).

Tous les maires s'associent à la réussite du scrutin. Notre association exprime un avis globalement favorable au projet tout en étant réservée sur l'utilité réelle d'une Conférence départementale. Elle examinera de près les modalités d'organisation de cette nouvelle collectivité sous l'angle de la proximité et sera attentive aux relations financières qui seront établies entre les communes, les intercommunalités et la Collectivité territoriale d'Alsace.



## La vie de notre association

**Notre Bureau ou le Conseil d'administration ont désigné au 2<sup>e</sup> semestre 2012, de nouveaux représentants :**

**Groupe de travail sur le « vol de métaux dans les cimetières » :** M. BITZ (adjoint, Strasbourg), DILLINGER (Schirrhoffen), KIENTZ (Ebersheim), PERRIN (Souffelweyersheim), RIEDINGER (Hoerd), WILHELM (Schirrhein)

**Comité de pilotage départemental du Centenaire de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale :** M. GRANDADAM (Plaine)

**Commission des recours de titres de séjour :** Titulaire : M. MARMILLOD (Pfaffenhoffen). Suppléant : M. BAUER (Sélestat)

**Comité départemental de la parentalité et Comité départemental de la médiation familiale :** Mme DREYSSE (adjointe, Strasbourg)

## A noter

• **Rythmes scolaires :** un communiqué de presse du 13 décembre 2012 de l'AMF informe : Sur le calendrier : le choix de l'entrée en vigueur de la réforme entre 2013 et 2014 n'interviendrait pas avant début mars 2013. Des informations restent à obtenir sur les modalités de la réforme. Sur la procédure, le choix reste également au centre de la concertation pour savoir s'il s'agira d'une délibération communale de demande de report à 2014 pour une prise de décision par

le Directeur Académique. L'AMF demande des précisions concernant les modalités de la détermination des temps scolaires et périscolaires, les financements et l'encadrement ainsi que l'allongement de la pause méridienne.

• Discours et publications **du Congrès de l'AMF** des 20-22.11.2012.

**Pour en savoir plus, cliquer sur :**  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**Directeur de la publication :**  
Joseph Ostermann

**Réalisation :** PRINTOT Service  
Wasselonne

**Dépôt légal :** janvier 2013

**ISSN :** 1951-4638

### ASSOCIATION DES MAIRES DU BAS-RHIN

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc  
67964 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03.69.20.74.25  
Fax 03.69.20.74.03  
[assoc.maires67@wanadoo.fr](mailto:assoc.maires67@wanadoo.fr)  
[www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)



## Quoi de neuf sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr) ?

**Actualités/actualité de l'association :**

• Contribution sur la Collectivité territoriale d'Alsace  
• Recommandations de l'AMF en matière de prorogation des permissions de voirie pour l'occupation des réseaux de communications électroniques. L'AMF prépare un modèle d'arrêté municipal.

**Rubrique Communes/Données financières :**

• Informations financières relatives aux communes et EPCI du Bas-Rhin (exercice 2011)